

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix, le 15 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Josette BESSE, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Jean LOCATELLI, Évelyne MANTEY, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Patrice DUMORTIER, Claudine SARRET, Pierre VOGELWEID **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, André HELLE, Bernard LIAIS, Sylvie MANZONI, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, André THEVENOT.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Arlette ECABERT, Gérard FESSELET à Jean-Claude JACOB, André HELLE à Pierre OSER, Bernard LIAIS à Josette BESSE, Sylvie MANZONI à Pierre VOGELWEID, Jean-Marc PELLETIER à Jean LOCATELLI, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET, André THEVENOT à Patrice DUMORTIER.

Assistaient à la séance : Monsieur Eric GILBERT, Myriam PISANO.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
07/04/10	08/04/10	En exercice	32
		Présents	22
		Votants	28

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

La secrétaire de séance est désignée parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2010-02-13 A – Contrat de rivière transfrontalier Allaine – Lutte contre les espèces invasives – sensibilisation de la population

Rapporteur : Hubert ECOFFEY

Aujourd'hui, les espèces invasives, ou encore appelées espèces exotiques envahissantes, représentent la 2ème cause de perte de biodiversité dans le monde, après la destruction des habitats. Il est donc important de bien les connaître pour pouvoir les contrôler.

Le bassin de l'Allaine compte de nombreuses espèces végétales et animales envahissantes : les Renouées asiatiques, les écrevisses américaines, le poisson chat...

Afin de suivre leur expansion, et de sensibiliser la population locale, il est proposé dans le cadre du Contrat de rivière de mettre en ligne un site Internet dédié aux espèces invasives (reconnaissance de la flore et de la faune, moyens de lutte...). La population sera invitée à participer à la création d'un réseau d'observation en aidant à la localisation de quatre espèces végétales invasives problématiques : les Renouées asiatiques, la Balsamine glanduleuse, la Berce du Caucase et le Topinambour. Une cartographie interactive permettra de localiser les foyers de ces quatre espèces.

Ce site Internet fera partie du site Internet du Contrat de rivière (www.allaine.info), qui sera également remanié.

Le Conseil Général dans le cadre de sa compétence en gestion morphologique des cours d'eau réalisera les campagnes de lutte sur les sites les plus problématiques. Le réseau d'observation sera une base de données pour définir les lieux d'intervention.

Parallèlement, d'autres moyens d'actions pourront être développés : journée terrain, plaquette, exposition...

Le montant de la sensibilisation à cette problématique est de 15 000 euros sur 5 ans (création du site Internet, mise à jour, exposition...).

Montant des actions						
Actions	Echéancier					Montant HT (€)
	2010	2011	2012	2013	2014	
Sensibilisation de la population	8 000 €	4 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	15 000 €
Total	8 000 €	4 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	15 000 €

Plan de financement							
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)
		2010	2011	2012	2013	2014	
Agence de l'eau (50%)		4 000 €	2 000 €	500 €	500 €	500 €	7 500 €
Région Franche-Comté (30%)		2 400 €	1 200 €	300 €	300 €	300 €	4 500 €
CCST (20%)		1 600 €	800 €	200 €	200 €	200 €	3 000 €
Total		8 000 €	4 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	15 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver le projet de sensibilisation de la population à la lutte contre les espèces invasives,**
- **d'autoriser le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau et de la Région Franche-Comté,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le
Et publication ou notification le**

Le Président,

Le Président,